



## AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 14 décembre 2021, le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 749**

Ce règlement autorise la personne surveillante à circuler à bord d'un véhicule routier lors d'une opération de déneigement d'un chemin public avec souffleuse à neige.

Une copie du règlement est disponible à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/>.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 15 décembre 2021

(Signé Carl Lebel)

---

Carl Lebel  
Greffier-trésorier adjoint